

CGT

M A T M U

TRACT
09 JUN 2026

Il ne suffit pas
de s'indigner,
il faut s'engager !



**Santé des salariés en Agence :
La CGT exige une vraie politique de
prévention**

Le constat est amer. Depuis de nombreuses années, les dérives s'accumulent au sein du réseau. L'entreprise a l'obligation légale de préserver la santé physique et mentale de ses salariés (Art. L.4121-1 du Code du travail).

Cette protection ne se décrète pas, elle passe par la prévention primaire : des actions concrètes sur l'organisation du travail, le fonctionnement des services, le management et les collectifs de travail.

C'est pourquoi **la CGT a exigé le 8 juin que la Direction analyse en profondeur la réalité de notre quotidien** avec les élus de la CSSCT lors d'une réunion dédiée dès le mois d'octobre.

6 sources de pression inacceptables que nous dénonçons :

- **L'hyper-pression commerciale :** Une pression constante et toxique, nourrie par la fréquence et la récurrence des « challenges » commerciaux. Les ambitions ne suffisent déjà plus, on demande déjà aux agences d'aller au-delà (pour se retrouver l'année prochaine avec des ambitions à nouveau revues à la hausse ...)
- **L'étau hiérarchique :** Une pression descendante étouffante exacerbée par la multitude des strates managériales dans le réseau (Directeur du réseau, Directeurs Régionaux, Directeurs des Ventes, Directeurs d'agence).
- **Le détournement du rôle des Responsables Commerciaux (RC) :** Initialement créés pour accompagner la montée en compétences, ils sont devenus, malgré eux, un outil de chantage infantilissant. (« Tu ne vends pas assez de MAV, je t'envoie le RC. »)
- **La surveillance par la double écoute :** Un outil détourné de son but formatif pour devenir un levier de sanction. (« Tu ne proposes pas assez de contrats épargne ! Je vais écouter tes appels. »)



À FORCE D'AJOUTER DES MOYENS DE PRESSION, LES SALARIÉS DES AGENCES SONT À BOUT !

- **Le flicage à venir des enregistrements :** L'ajout imminent d'une pression supplémentaire avec l'enregistrement aléatoire de 10 % des appels, qui viendra s'ajouter à la double écoute.
- **L'opacité des évaluations et des augmentations :** Le flou total entourant les passages de classe (CEA 2 ou CEA 3) et les augmentations individuelles permet toutes les dérives. Cette absence de règles claires sert de prétexte pour justifier des refus et accentuer la charge mentale (pas d'augmentation car « tu ne vends pas assez », « tu ne prends pas assez d'appels », « tu n'es pas assez force de proposition »...).

À cette organisation du travail anxiogène s'ajoutent des conditions de travail dégradées :

- **Un mobilier vieillissant et dangereux :** La sécurité basique n'est plus assurée. Des salariés se retrouvent en accident de travail à cause de sièges obsolètes de plus de 10 ans, parfois sans accoudoirs, qui engendrent des problèmes posturaux (tendinites, mal de dos...) ou finissent par céder et entraînent des chutes (déclarées en accident de travail).

- **Une souffrance technologique quotidienne** : La multiplication des outils informatiques, couplée à des PC qui tournent au ralenti et à de nombreux bugs logiciels, complexifie et alourdit inutilement le travail des salariés.
- **Un manque d'effectifs en back-office** : Les retards s'accumulent et se répercutent inévitablement sur la qualité de la relation avec nos sociétaires, plaçant les salariés en agence en première ligne face au mécontentement.



RAPPEL À LA DIRECTION :

L'inaction face aux Risques Psycho-Sociaux est une faute inexcusable. La Cour de cassation vient de le rappeler fermement (Arrêt du 25 sept. 2025, n° 23-14.460) : un employeur qui laisse perdurer des pratiques managériales toxiques, alors que des alertes sur le mal-être des salariés existent, commet une faute inexcusable. La justice refuse que l'entreprise se cache derrière la prétendue « fragilité personnelle » des salariés pour justifier les dégâts de son management. Prévenir ces risques n'est pas une option, c'est une stricte obligation légale.

Il est temps d'agir

Face à cet arsenal de pressions qui dégrade notre quotidien, la CGT tape du poing sur la table et exige des actes à la hauteur des enjeux.

La Direction doit prendre ses responsabilités et construire avec les élus un environnement de travail sain, afin d'alléger cette pression perpétuelle et infantilissante.

**ON NE PEUT PAS
DÉPLORER UN
ABSENTÉISME RÉCURRENT
ET DES DIFFICULTÉS
CHRONIQUES DE
RECRUTEMENT SANS
ACCEPTER D'ANALYSER
CLAIREMENT LES CAUSES
DE CE MAL-ÊTRE.**

VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Sans syndicats, aucune avancée sociale n'aurait eu lieu dans l'entreprise.
Sans adhérents, aucun syndicat n'aurait de poids dans les négociations.
Se syndiquer à la CGT, c'est choisir de ne plus subir en silence.

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons défendre les collectifs et faire entendre une autre voix.



Pour adhérer, [cliquez ici](#) !

Votre délégué syndical référent :
Ludovic BARROIN



Téléphone : 06 64 74 04 22
Email : contact@cgt-matmut.fr

CGT
M A T M U